



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protocole sanitaire pour les évènements sportifs

Question écrite n° 38163

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la situation des organisateurs d'évènements sportifs régionaux ou nationaux qui n'ont pour l'heure aucune visibilité sur la reprise de nombreuses manifestations. Depuis le mois de mars 2020, la quasi-totalité des évènements sportifs ont été annulés ou reportés en raison de l'épidémie de la covid-19. Ces annulations et ces reports ont été un coup dur pour les différents organisateurs car ils n'ont pas pu générer de recettes depuis plus d'un an. À l'instar du monde culturel, les associations sportives ainsi que les équipes organisatrices d'évènements sportifs sur les territoires ont besoin de visibilité quant à la tenue de leurs prochains évènements. Ces manifestations sportives ont des répercussions économiques conséquentes sur les territoires grâce à l'accueil et l'hébergement des sportifs et des spectateurs. Aujourd'hui, il est nécessaire de relancer le secteur sportif en organisant des compétitions avec un protocole sanitaire adapté et des règles très strictes afin qu'elles puissent se tenir dans les meilleures conditions sportives. Pour cela, il est essentiel que les services de l'État travaillent en co-construction avec l'ensemble des acteurs territoriaux (collectivités, associations locales) et les associations sportives. Le Sud-Aveyron est réputé pour l'organisation de nombreux trails tout au long de l'année qui attirent plusieurs milliers de coureurs mondialement réputés. Afin de permettre le maintien de ces courses qui font partie du patrimoine sportif du territoire, on doit commencer à travailler aux contours des protocoles qui vont encadrer le bon déroulement de celles-ci. L'ensemble des acteurs des territoires ont besoin de visibilité et d'information sur les protocoles sanitaires à adopter afin d'organiser sereinement les prochaines manifestations et pour assurer la survie de nombreuses associations. Il lui demande si le Gouvernement a prévu de mettre en place des manifestations sportives « tests » à l'instar des concerts tests prévus pour le mois de mai 2021 à Paris et Lyon et s'il a prévu de mettre en place des mesures économiques compensatoires afin de dédommager les organisateurs et les associations sportives dans le cas où les manifestations prévues ne pourraient pas se dérouler.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38163

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3234

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)